

Lettre écrite en français, depuis Londres, le 23 Septembre 1890, à la suite de la publication dans le New York Sun du 20 Juillet 1890 d'un article scandaleux par le Dr Coues (un membre expulsé par le Comité de Direction suite à des intrigues, des chicaneries et des calomnies à l'encontre des fondateurs de la Société et contre Mr Judge)



À TOUS LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ THÉOSOPHIQUE EN FRANCE

En vue du paragraphe cité, la soussignée prend l'occasion de s'adresser à tous les M. S. T., en France, aux théosophes sérieux, honnêtes, hommes et femmes, tenant à adapter leur vie à leur profession de foi, pour expliquer quelques détails qui pourraient leur être utiles.

A Londres aussi, un procès en diffamation vient d'être commencé, il y a quelques semaines, par un membre du Quartier Général, contre un individu,—jadis un membre aussi, mais depuis longtemps un ennemi, sans aucune raison,—et qui appartient, comme amateur, à la même bande des conspirateurs, tous ex-membres expulsés, qui se sont unis pour attaquer sans trêve ni relâche l'honneur de notre Société et de ses fondateurs. Il paraîtrait que, depuis dix-huit mois, à peu près, des ex-membres, en Amérique et à Londres, se sont mis en correspondance active dans ce but, et afin de tâcher de ruiner la *Société Théosophique* en déshonorant ses fondateurs—et sa fondatrice, par une calomnie incessante et des mensonges infâmes qu'ils répandent sous main dans le public. Ils sont aidés en ceci, à notre grande honte, par un membre, des plus actifs, de la *Société*, en France, qui a traversé, une ou deux fois, dans ce *but honorable*, la Manche, amenant avec lui d'autres personnes (des ex-membres aussi), qu'il a présentées à nos ennemis personnels à Londres. Vains efforts, car le *Karma* ne leur paraît pas propice. Un procès, entamé contre moi, en juillet 1889, sous un prétexte quelconque, par l'un de ces tristes personnages, préparé à grand bruit, et sur lequel de grands espoirs étaient fondés, vient de faire, il y a deux mois, un fiasco déplorable! Dès le premier jour de l'ouverture, devant les juges assemblés, en pleine session publique et devant les témoins, l'avocat de la plaignante, ayant lu une certaine lettre écrite par sa cliente et qui se trouvait en ma possession, se refusa net à procéder plus avant et *retira la plainte au moment de commencer l'affaire!*

Or, toute chose, même la patience théosophique, a une fin. Depuis six ans que cela dure,—la première fanfare de cette chasse aux réputations, chasse aussi honteuse que non méritée, ayant été sonnée par la *Société des recherches psychiques de Londres* en 1885,—jamais je n'ai cherché à obtenir une réparation par voie de poursuites devant les tribunaux.

En effet, les buts poursuivis par les membres de la *Société Théosophique* et les voies judiciaires s'accordent mal ensemble. Je me suis tue dans tous les cas de diffamation (sauf un seul), ne répondant à des attaques lâches que par un silence de mépris.

Mais il ne m'est plus possible de le faire, car ce silence même semble avoir prêté de nouvelles

forces à mes ennemis. A l'heure qu'il est, et maintenant que je viens d'accepter l'office responsable de *Présidente de toute la section Européenne de la S. T.*, et que le Président-fondateur, à Adyar, vient de renoncer en ma faveur à tous ses droits sur l'administration de notre *Société, en Europe*, il est de mon premier devoir de sauvegarder la réputation de Celle qui est à la tête des théosophes; de prouver que les calomnies honteuses répandues sur son compte, par certains membres ambitieux et ex-membres vindicatifs, de notre Société, ne pourraient soutenir l'éclat du jour et de la vérité devant les tribunaux; et en dernier lieu, d'éloigner ces membres et les séparer à jamais de la *Société*, en leur notifiant, d'envoyer leur démission, ou, en cas du refus, de les en expulser publiquement.

Ma conscience ne me reprochant rien, je ne redoute personne.

Il est certain que si le colonel Olcott et moi n'avons point craint d'expulser publiquement de la Société Théosophique un savant reconnu, un homme riche et d'aussi grande réputation scientifique et intellectuelle, que l'est le docteur Coues, pour intrigues et calomnies, nous n'hésiterions point à le faire avec tout membre qui le mériterait. En effet, un membre qui, oubliant ses plus simples devoirs d'honnête homme et la première des trois règles fondamentales de nos statuts, passe son temps à intriguer contre ses frères en Théosophie, à salir la réputation et l'honneur des chefs de cette Société, dans des commérages et mensonges indignes d'un galant homme,—ce membre ne pourrait réclamer sa place dans une fraternité composée d'honnêtes gens.

Je conclus en annonçant, qu'ayant dans ma possession tous les documents qui prouvent qu'il se trouve dans notre milieu des frères Judas, qui ne rougissent pas de publier sous leur signature les calomnies plus épouvantables contre moi, je leur conseille d'avoir à se retirer de nos rangs, sans bruit. Autrement, j'aurais la douleur, d'abord, d'annoncer publiquement leur expulsion, et ensuite de les assigner devant les tribunaux de France, pour les contraindre à prouver, s'ils le peuvent, les accusations qu'ils se permettent de porter contre la soussignée, depuis bientôt deux ans.

H. P. BLAVATSKY.

Présidente de la Section Européenne de la Société
Théosophique.